



Monsieur Gérald Darmanin  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Monsieur le Ministre,

Le 13 novembre 2017, lors de votre visite au centre des Finances publiques de Balma, vous aviez indiqué, devant le centre, aux représentants syndicaux de la DGFIP 31, et en présence de la presse locale, que vous veilleriez à développer les services dans la ruralité.

De plus, le Président de la République, dans son intervention du 10 décembre 2018, a déclaré : « je veux que soit posée la question du service public dans tous nos territoires ».

Fort de ces différentes paroles, et compte tenu de la mise en place du PAS, l'Union Syndicale des Retraités CGT Haute-Garonne et le syndicat CGT Finances publiques 31 ont demandé audience auprès du directeur régional, Monsieur Hugues Perrin, afin d'évoquer les situations complexes que vivent et vont vivre les retraités en janvier 2019.

Cette audience a eu lieu le 17 décembre 2018. Au vu des réponses et non réponses de Monsieur le Directeur régional nous avons estimé nécessaire de nous tourner vers vous par l'intermédiaire de ce courrier.

Afin de bien comprendre ce que, nous, retraités, représentons au sein de notre département, il a paru nécessaire de vous donner quelques éléments, à savoir :

- dans la Haute-Garonne, la progression du nombre de personnes de plus de 65 ans est supérieure à la moyenne nationale (plus 15 % entre 2009 et 2015 contre 12 % nationalement pour la même période) ;
- l'espérance de vie, tant pour les hommes que pour les femmes, y est supérieure à la moyenne nationale ;
- 310 000 haut-garonnais ont plus de 60 ans, soit pratiquement le double que la population totale de l'Ariège (152 574), 204 000 ont plus de 65 ans (soit plus que la population totale du Gers 190 625) et pratiquement l'équivalent de la population totale du département des Hautes-Pyrénées (228 582) ;
- si l'on prend comme référence l'âge de 75 ans, ce sont 102 556 personnes âgées qui sont concernées ;
- 45 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules, 36 % pour les plus de 75 ans, et sont, de fait, pour beaucoup, confrontées, de façon plus ou moins importante, à une situation d'isolement familial, amical voire social.

Chacun comprendra que l'administration des Finances publiques ne peut ignorer une telle situation d'autant que l'habitat des retraités n'est pas concentré que sur la ville de Toulouse puisque celle-ci ne regroupe que 31 % des plus de 75 ans, et cela dans un département où entre le Sud (ville de Saint Gaudens par exemple) et le Nord (ville de Villemur/Tarn par exemple) il y a plus de 125 km.

Nous avons souhaité aborder avec M. Hugues Perrin deux points : l'accueil des retraités et/ou des personnes âgées par vos services et des aspects techniques sur le PAS que nous ont été soumis par des retraités.

Sur les conditions d'accueil par vos services des retraités qui auraient des difficultés avec le PAS, Monsieur le Directeur régional a évoqué l'accueil physique, le téléphone ou internet, annonçant déjà des files d'attentes dans les services concernés.

S'agissant de l'utilisation d'internet par certains retraités, chacun sait que, pour nombre d'entre eux, c'est d'une grande difficulté ou impossibilité. Quant aux autres, ils ont l'expérience négative de l'informatisation de la CRAM pour les demandes de retraites, sans parler du problème survenus pour l'obtention des cartes grises en préfecture.

De même, les difficultés vécues par les retraités avec diverses administrations pour les contacts téléphoniques n'incitent pas les retraités à utiliser cette solution.

Reste donc l'accueil physique par les services des Finances publiques.

Le constat déjà fait qu'il y aura de longues files d'attente, donc d'importants temps d'attente, est problématique pour des personnes d'un certain âge, vous en conviendrez.

Par ailleurs, les faits et les réponses amenées par Monsieur Hugues Perrin, sont en contradiction avec vos propos de novembre 2017 à Balma ou ceux du Président de la République lors de son allocution du 10 décembre 2018.

En effet, après les fermetures des postes comptables de l'Isle-en-Dodon, Aurignac et Aspet, Monsieur le Directeur régional a confirmé, pour 2019, la fermeture du poste de Nailloux.

De plus, sur le transfert du recouvrement d'un poste vers un autre, soit de futures fermetures de fait, Monsieur le Directeur régional ne sait pas ce qu'il en sera en 2019.

En tant que représentant de retraités, nous vous interpellons donc : il faut être ignorant de la réalité de la mobilité dans le département pour prendre de telles décisions !

En effet, le déplacement dans notre département, pour les personnes âgées, peut représenter de réelles difficultés que ce soit en voiture ou en transports en commun.

Par ailleurs le document du schéma départemental en faveur des personnes âgées 2019-2023 du Conseil départemental indique

*« le transport à la demande des personnes âgées est réalisé par les intercommunalités qui peuvent mettre en œuvre des politiques différentes et posent ainsi la question de l'équité de traitement entre territoires. Certains territoires sont confrontés à des difficultés importantes en matière de mobilité notamment dans le sud du département, et cela malgré les offres proposées par le réseau Arc-en-Ciel ».*

Vous comprendrez, au vu de ces éléments, que les fermetures de postes effectuées ou à venir ne peuvent qu'exaspérer les retraités du département.

En conséquence, au vu de vos propos et de ceux du Président de la République, au vu du vécu des retraités, nous ne pouvons que conclure qu'il est urgent d'arrêter toutes fermetures de services, fermeture franche ou déguisée via un transfert de compétence d'un service à un autre.

Sur les aspects techniques nous avons pu constater que plusieurs situations engendrées par le PAS n'ont pas, à ce jour, de solutions concrètes. Ainsi le cas d'un trop versé de crédit d'impôts au 15 janvier 2019 que le retraité devra reverser en septembre 2019, ou de celui d'une augmentation forte des frais ouvrant crédit d'impôt en 2018 non pris en compte en 2019 n'ont pas de réelles solutions sauf à forcer le système, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la suite du traitement du dossier.

Par contre, il a ignoré le cas où un contribuable qui, du fait du taux qui lui sera appliqué et malgré le versement de 60 % des crédits d'impôts de 2017, fera une avance faite par le contribuable à l'État...

Vous comprendrez bien Monsieur le Ministre que les retraités de notre département sont dans la plus grande inquiétude sur les conséquences du PAS et les conditions d'accueil qui vont être les leurs par manque de personnels ou par fermeture de services.

Notons que le département de la Haute-Garonne connaît 67 postes budgétés et non pourvus, une des solutions, dans un premier temps, serait déjà de pourvoir ces chaises vides.

Nous ne doutons pas que vous prendrez en compte nos demandes, notre démarche étant d'apporter des réponses positives aux retraités, réponses que nous n'avons pas pu obtenir du Directeur Régional de la Haute-Garonne.

Dans l'attente de votre réponse à nos questions, nous prions, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée,

Pour l'Union Syndicale des Retraités CGT 31

Pour la section Finances Publiques CGT 31

*Pour le secrétaire général  
Hubert Daudinec*

*Les secrétaires*  


*Estelle MOLLO-GENE JEAN-MARC SERVEL*

UNION SYNDICALE DES RETRAITES C.G.T. DE LA HAUTE GARONNE  
19 place SAINT SERNIN - CS 47094 - 31070 TOULOUSE cedex 7